



**DELIB 03-2025**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de CAHUZAC  
Séance du 25 février 2025 à 18h00**

*Nombre de membres*

Afférents au Conseil : 10

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 9

Date de la convocation : 18/02/2025

Date d'affichage : 18/02/2025

L'an deux mille vingt et cinq et les vingt-février à 18h00, le Conseil Municipal de CAHUZAC, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Alexia BOUSQUET, Maire.

Présents : Mesdames Alexia BOUSQUET, Evelyne ROUANET, Martine BOUSQUET et Messieurs Cédric GARCIA, Francis LEDOUX, Simon SAFFORES.

Excusés : Adrien S'TOLDICK pouvoir à Simon SAFFORES ; Nadège BOUYSSSE pouvoir à M. Cédric GARCIA, Emeline PAGES pouvoir à Francis LEDOUX, Jean-Luc IMART pouvoir à Evelyne ROUANET.

Secrétaire de séance : Mme Martine BOUSQUET

Conformément à l'article [L 2121-21 du CGCT](#), Mme le maire propose de voter à main levée

**Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 0**

Objet de la délibération : Autorisation donnée au maire d'effectuer les démarches auprès des banques pour le projet de création des trois logements communaux

Mme la maire, propose au conseil de faire un emprunt à hauteur de 500 000.00€ afin de financer le projet de création trois logements communaux, elle explique que le montant correspond à l'autofinancement de la commune et d'une partie des 10 ans de loyers à 750.00€ par logement soit 270 000.00€ qui seront déduits de la subventions DETR demandées.

Elle propose au conseil de choisir la durée d'emprunt entre 20 et 25 ans.

A l'unanimité le conseil municipal autorise Mme le Maire à faire les démarches auprès des organismes bancaires pour un emprunt de 500 000.00€ sur une durée de 25 ans.

**Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0**

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,

Mme le Maire, Alexia BOUSQUET